Bilan et Résultat

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	59 903,31	57 603,63	2 299,68	0,18	8 548,65	0,59
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	55 737,00	39 439,48	16 297,52	1,25	11 331,46	0,78
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	217 136,00		217 136,00	16,66	217 136,00	14,99
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	63 678,48		63 678,48	4,89	63 678,48	4,40
TOTAL (I)	***396 454,79***	***97 043,11***	***299 411,68***	22,97	***300 694,59***	20,76
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services	4 300,00		4 300,00	0,33	19 634,00	1,36
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	779 447,53	73 757,00	705 690,53	54,15	745 866,86	51,49
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 032,00		1 032,00	0,08		
. Personnel	51 302,30		51 302,30	3,94	51 302,30	3,54
. Organismes sociaux	434,07		434,07	0,03		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	84 855,37		84 855,37	6,51	116 998,11	8,08
. Autres	79 190,70		79 190,70	6,08	78 583,27	5,42
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	53 618,13		53 618,13	4,11	113 059,09	7,80
Charges constatées d'avance	23 409,77		23 409,77	1,80	22 481,26	1,55
TOTAL (II)	***1 077 589,87***	***73 757,00***	***1 003 832,87***	77,03	***1 147 924,89***	79,24
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***1 474 044,66***	***170 800,11***	***1 303 244,55***	100,00	***1 448 619,48***	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 223 531,00)	**223 531,00**	17,15	**223 531,00**	15,43
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	22 353,00	1,72	22 353,00	1,54
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-1 444 885,17	-110,86	-1 349 584,26	-93,15
Résultat de l'exercice	***-181 738,00***	-13,94	***-95 300,91***	-6,57
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***-1 380 739,17***	-105,94	***-1 199 001,17***	-82,76
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	176 066,60	13,51	51 302,30	3,54
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	***176 066,60***	13,51	***51 302,30***	3,54
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	630,30	0,05	510,96	0,04
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	1 641 599,14	125,96	1 530 755,84	105,67
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	511 593,75	39,26	637 207,07	43,99
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	91 416,59	7,01	88 703,00	6,12
. Organismes sociaux	94 143,40	7,22	118 524,76	8,18
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	135 005,33	10,36	188 094,41	12,98
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	9 045,76	0,69	6 478,00	0,45
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	7 482,85	0,57	8 638,31	0,60
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	17 000,00	1,30	17 406,00	1,20
TOTAL(IV)	***2 507 917,12***	192,44	***2 596 318,35***	179,23
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***1 303 244,55***	100,00	***1 448 619,48***	100,00

C.G.E.C.- SERVAL & ASSOCIES
Société Anonyme
au capital de 223 531 euros
Siège social : 15, rue Jean Jaurès
92800 PUTEAUX
722 016 706 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 28 juin,
A 14 heures,

Les actionnaires de la société C.G.E.C.- SERVAL & ASSOCIES, société anonyme au capital de 223 531 euros, divisé en 2 903 actions de 77 euros chacune, dont le siège est 15, rue Jean Jaurès, 92800 PUTEAUX, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 15, rue Jean Jaurès 92800 PUTEAUX, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée adressée le 13 juin 2024.

Il a été établi une feuille de présence , qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote à distance .

L'Assemblée est présidée par Monsieur Raymond PETRONI, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société Groupe Audit, représentée par Monsieur Serval et Monsieur Fabrice Bourdel, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Fabrice Bourdel est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2900 actions sur les 2903 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,

- les formulaires de vote par correspondance,

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,

- le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conventions réglementées,

- un exemplaire des statuts de la Société,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration avec rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions,
- Rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Nomination d'un administrateur,
- Ratification du renouvellement des mandats administrateurs,
- Ratification de la décision de transfert du siège social prise par le Conseil d'Administration,

- Désignation d'un commissaire aux comptes ad hoc en vue de l'augmentation de capital en numéraire à libérer par compensation de créance ;
- Désignation d'un commissaire aux comptes ad hoc dans le cadre du projet de décision d'augmentation de capital réservée aux salariés ;
- Désignation d'un commissaire aux comptes ad hoc en vue de la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au sein de la Société.
- Questions diverses,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les conventions réglementées.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à -181 738,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-181 738,00 euros
Report à nouveau antérieur :	-1 444 885,00 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à -1 626 623,00 euros	-1 444 885,00 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Fatoumata Niakaté, domiciliée au 5, rue Roger Masson, 95870 Bezons, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Fatoumata Niakaté ne sera pas rémunérée pour son mandat d'administrateur.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée ratifie le renouvellement des administrateurs Groupe Audit et Fabrice Bourdel, qui a été omis lors de l'Assemblée de 2022 sur l'approbation des comptes clos au 31/12/2021. Les mandats se termineront donc avec l'AGO d'approbation des comptes clos le 31/12/2027.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2024 de transférer le siège social du 115-123 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine au 15, rue Jean Jaurès, 92800 PUTEAUX et prend acte qu'à la suite de cette décision la nouvelle adresse a été substituée d'office à l'ancienne dans l'article Article 4 des statuts.

SEPTIEME RÉSOLUTION

Désignation d'un commissaire aux comptes ad hoc en vue de l'augmentation de capital en numéraire à libérer par compensation de créance)

Les Associés, dans le cadre d'un projet d'augmentation de capital en numéraire à libérer par compensation de créance, décident, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, de désigner en qualité de Commissaire aux comptes ad hoc le cabinet Esther Nataf situé 114 avenue Philippe Auguste, 75011 PARIS.

Le cabinet Esther Nataf, en sa qualité de commissaire aux comptes ad hoc, sera chargé de certifier l'arrêté de compte établi par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article R. 225-134 du Code de commerce et d'établir un certificat constatant la libération des actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-146 du Code de commerce.

HUITIEME RÉSOLUTION

(*Désignation d'un commissaire aux comptes ad hoc dans le cadre du projet de décision d'augmentation de capital réservée aux salariés*)

Les Associés, dans le cadre d'un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés de la Société, décident, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, de désigner en qualité de Commissaire aux comptes ad hoc le cabinet Esther Nataf, 114 situé avenue Philippe Auguste, 75011 PARIS

Le cabinet Esther Nataf en sa qualité de commissaire aux comptes ad hoc, sera chargé un rapport spécial sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés de la société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

NEUFIEME RÉSOLUTION

(*Désignation d'un commissaire aux comptes ad hoc en vue de la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au sein de la Société*)

Les Associés, dans le cadre d'un projet d'autorisation à donner au Président, à l'effet de procéder, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires à émettre de la Société au profit d'un ou plusieurs mandataires sociaux de la Société et/ou salariés de la Société, décident, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, de désigner en qualité de Commissaire aux comptes ad hoc le cabinet Esther Nataf, situé 114 avenue Philippe Auguste, 75011 PARIS].

Le cabinet Esther Nataf, en sa qualité de commissaire aux comptes ad hoc, sera chargé d'établir un rapport spécial sur l'autorisation à conférer au Président pour procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires à émettre de la Société, établi conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

DIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le Président de l'Assemblée
Raymond PETRONI

Le Secrétaire
Fabrice Bourdel

Le Scrutateurs
Groupe Audit, représentée par Monsieur Serval

Fabrice Bourdel

C.G.E.C.- SERVAL & ASSOCIES
Société Anonyme
au capital de 223 531 euros
Siège social : 15, rue Jean Jaurès
92800 PUTEAUX
722 016 706 RCS NANTERRE

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28/06/2024

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à -181 738,00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-181 738,00 euros
Report à nouveau antérieur :	-1 444 885,00 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à -1 626 623,00 euros	-1 444 885,00 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et

statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Fatoumata Niakaté, domiciliée au 5, rue Roger Masson, 95870 Bezons, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Fatoumata Niakaté ne sera pas rémunérée pour son mandat d'administrateur.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée ratifie le renouvellement des administrateurs Groupe Audit et Fabrice Bourdel, qui a été omis lors de l'Assemblée de 2022 sur l'approbation des comptes clos au 31/12/2021. Les mandats se termineront donc avec l'AGO d'approbation des comptes clos le 31/12/2027.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2024 de transférer le siège social du 115-123 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine au 15, rue Jean Jaurès, 92800 PUTEAUX et prend acte qu'à la suite de cette décision la nouvelle adresse a été substituée d'office à l'ancienne dans l'article Article 4 des statuts.

SEPTIEME RÉSOLUTION

Désignation d'un commissaire aux comptes ad hoc en vue de l'augmentation de capital en numéraire à libérer par compensation de créance)

Les Associés, dans le cadre d'un projet d'augmentation de capital en numéraire à libérer par compensation de créance, décident, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, de désigner en qualité de Commissaire aux comptes ad hoc le cabinet Esther Nataf situé 114 avenue Philippe Auguste, 75011 PARIS.

Le cabinet Esther Nataf, en sa qualité de commissaire aux comptes ad hoc, sera chargé de certifier l'arrêté de compte établi par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article R. 225-134 du Code de commerce et d'établir un certificat constatant la libération des actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-146 du Code de commerce.

HUITIEME RÉSOLUTION

(*Désignation d'un commissaire aux comptes ad hoc dans le cadre du projet de décision d'augmentation de capital réservée aux salariés*)

Les Associés, dans le cadre d'un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés de la Société, décident, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, de désigner en qualité de Commissaire aux comptes ad hoc le cabinet Esther Nataf, 114 situé avenue Philippe Auguste, 75011 PARIS

Le cabinet Esther Nataf en sa qualité de commissaire aux comptes ad hoc, sera chargé un rapport spécial sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés de la société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

NEUFIEME RÉSOLUTION

(*Désignation d'un commissaire aux comptes ad hoc en vue de la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions au sein de la Société*)

Les Associés, dans le cadre d'un projet d'autorisation à donner au Président, à l'effet de procéder, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires à émettre de la Société au profit d'un ou plusieurs mandataires sociaux de la Société et/ou salariés de la Société, décident, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, de désigner en qualité de Commissaire aux comptes ad hoc le cabinet Esther Nataf, situé 114 avenue Philippe Auguste, 75011 PARIS].

Le cabinet Esther Nataf, en sa qualité de commissaire aux comptes ad hoc, sera chargé d'établir un rapport spécial sur l'autorisation à conférer au Président pour procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires à émettre de la Société, établi conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

DIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit°, créat° viremt pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	*59 903*		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport	*21 553*		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	*33 701*		*13 287*
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	*55 254*		*13 287*
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	*217 136*		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	*63 678*		
TOTAL	*280 814*		
TOTAL GENERAL	*395 972*		*13 287*

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			*59 903*	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport			*21 553*	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		*12 804*	*34 184*	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		*12 804*	*55 737*	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			*217 136*	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			*63 678*	
TOTAL			*280 814*	
TOTAL GENERAL		*12 804*	*396 455*	

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	*51 355*	*6 249*		*57 604*
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport	*14 680*	*4 311*		*18 990*
Matériel de bureau, informatique, mobilier	*29 243*	*4 011*	*12 804*	*20 449*
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	*43 923*	*8 321*	*12 804*	*39 439*
TOTAL GENERAL	*95 277*	*14 570*	*12 804*	*97 043*

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	*6 249*				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales,agencements,constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport	*4 311*				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	*4 011*				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	*8 321*				
TOTAL GENERAL	*14 570*				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL Provisions règlementées				
Pour litiges	*51 302*	*124 764*		*176 067*
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions	*51 302*	*124 764*		*176 067*
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	*43 027*	*30 730*		*73 757*
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	*43 027*	*30 730*		*73 757*
TOTAL GENERAL	*94 329*	*155 494*		*249 824*
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		*155 494*		
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	*63 678*		*63 678*
Clients douteux ou litigieux	*88 508*	*88 508*	
Autres créances clients	*690 940*	*690 940*	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	*51 302*	*51 302*	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	*434*	*434*	
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	*84 855*	*84 855*	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	*80 223*	*80 223*	
Charges constatées d'avance	*23 410*	*23 410*	
TOTAL GENERAL	*1 083 350*	*1 019 672*	*63 678*
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	*630*	*630*		
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	*511 594*	*511 594*		
Personnel et comptes rattachés	*91 417*	*91 417*		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	*94 143*	*94 143*		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	*135 005*	*135 005*		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	*9 046*	*9 046*		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	*1 641 599*	*1 641 599*		
Autres dettes	*7 483*	*7 483*		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	*17 000*	*17 000*		
TOTAL GENERAL	*2 507 917*	*2 507 917*		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	*312 504*
Autres créances	*434*
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	*312 938*

7.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	*630*
Emprunts et dettes financières divers	*37 243*
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*65*
Dettes fiscales et sociales	*117 017*
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	*154 955*

7.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	*23 410*	*17 000*
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	*23 410*	*17 000*

Commentaires:

7.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	*2 903*	*77,00*
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	*2 903*	*77,00*

Commentaires:

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.1 - ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions règlementées :	
Autres :	
TOTAL	

Allègements de la dette future d'impôts	Montant
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
Autres :	
TOTAL	

Nature des différences temporaires	Montant
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	*1 092 065*
Moins-values à long-terme	

Commentaires:

8.2 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	*8*	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	*1*	
Ouvriers		
TOTAL	*9*	

Commentaires:

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.3 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		*84 332*	
TOTAL		*84 332*	

Commentaires: